

Papiers

administratifs, factures...

**Combien de temps
faut-il les conserver !**



Petit guide pratique

Pourquoi conserver ses documents administratifs ?

Les documents administratifs (factures, quittance de loyer, avis d'imposition...) sont un support qui permet de vous réclamer l'exécution d'une obligation, mais également de faire valoir vos droits.

Ils ont des conséquences juridiques et il est nécessaire de les considérer avec prudence.

Définir une durée de conservation

Le paiement d'une facture, tout comme l'exécution d'une obligation ne peuvent être réclamés à vie.

C'est la raison pour laquelle la loi a mis en place un certain nombre de délais, au-delà desquels aucune poursuite ne peut plus être envisagée.

C'est ce qu'on appelle la prescription.



La durée de conservation

Chaque document administratif dispose d'un délai de prescription qui lui est propre, en fonction de la catégorie à laquelle il appartient.

Le document devra être conservé le temps correspondant.



Assurances

Nature du document	Durée de conservation
Quittances et primes	2 ans
Contrat d'assurance habitation et automobile	Durée du contrat + 2 ans
Dossier de dommages corporels	10 ans*
Contrat d'assurance-vie et d'assurance décès	Durée du contrat + 10 ans

** après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles.*

Banque

Nature du document	Durée de conservation
Chèque à encaisser	1 an et 8 jours*
Crédit à la consommation	2 ans à compter de la dernière échéance
Crédit immobilier	2 ans
Certificat de travail	
Relevé de compte, virement, prélèvement, remise de chèque et espèces, talons de chèque	5 ans
<i>* au-delà, la banque n'a plus à le payer</i>	



Famille

Nature du document	Durée de conservation
Acte d'état civil	A vie
Remboursement des cotisations d'allocations familiales	3 ans
Jugement de divorce ou d'adoption	A vie
Documents de mariage et actes y étant relatifs	A vie
Livret de famille	A vie
Testament, acte de succession	A vie



Impôts et taxes

Nature du document	Durée de conservation
Déclaration de revenus et avis d'imposition	3 ans*
Taxe foncière et taxe d'habitation	3 ans**

* à compter de l'année qui suit l'année d'imposition
** à conserver jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due



Logement

Nature du document	Durée de conservation
Factures de gaz et d'électricité	2 ans
Factures d'eau	2 ans lorsque le service est fourni par un prestataire privé 4 ans pour un prestataire public

Nature du document	Durée de conservation
Facture de téléphone	1 an
Certificat de ramonage	1 an
Attestation d'entretien annuel des chaudières	2 ans
Titre de propriété relatif au logement	A vie ou jusqu'à la revente
Charges de copropriété	10 ans
Procès verbal des assemblées générales de copropriété	10 ans



Nature du document	Durée de conservation
Contrat de location	Durée de la location + 5 ans
Quittance de loyer	5 ans

Santé

Nature du document	Durée de conservation
Attestation de remboursement d'assurance-maladie et maternité	1 an
Ordonnances	1 an
Versement d'indemnités journalières	Au minimum jusqu'à la la liquidation des droits à retraite



Nature du document	Durée de conservation
Contrat de capital décès	2 ans (à compter du jour du décès)
Carnet de vaccination, de santé de groupe sanguin	A vie
Certificats, examens médicaux, radiographies	A vie



Travail

Nature du document	Durée de conservation
Attestation de versement d'allocation chômage	2 ans pour réclamer le paiement 3 ans pour réclamer les sommes indument versées
Bulletin de salaire, contrat de travail, certificat de travail	A vie
Pièces utiles pour réclamer un paiement	5 ans
Titres de paiement de pension retraite	A vie



Voiture

Nature du document	Durée de conservation
Factures (achat, réparations...)	Durée de conservation du véhicule
Attestation de paiement des contraventions	3 ans



NB : les délais de conservation des documents administratifs d'une personne décédée sont les mêmes que ceux indiqués.

En effet, certains de ces documents peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants-droits lors de la succession.

Vie professionnelle

Nature du document	Durée de conservation
Contrat de travail Bulletin de paie Lettre de licenciement Certificat de travail Relevé de points de retraite complémentaire Solde de tout compte	Jusqu'à la liquidation de retraite
Attestation de paiement des allocations chômage	3 ans



Les délais de prescription

Il existe deux types de prescription :

- la prescription "acquisitive" et la prescription "extinctive".

Comme son nom l'indique, la *prescription acquisitive* permet d'acquérir un droit. C'est, par exemple, la prescription de 30 ans pour celui qui occupe une maison qui ne lui appartient pas.

Si le propriétaire ne réagit pas, la personne occupant la maison en deviendra propriétaire après 30 ans.



A l'inverse, la *prescription extinctive*, également appelée "libératoire" libère le débiteur de sa dette. Elle vous autorise à jeter des documents, passé un certain délai. Grâce à l'effet du temps, les créanciers ne pourront plus vous réclamer un éventuel paiement.

Chambre de Consommation d'Alsace

Bas-Rhin

7, rue de la Brigade Alsace Lorraine BP 6

67064 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 15 42 40 (administration)

Tél. 03 88 15 42 42 (service juridique)

service.juridique@cca.asso.fr

Haut-Rhin

66, avenue Kennedy

68200 Mulhouse

Tél.: 03 89 33 39 79

cca68@evhr.net

www.cca.asso.fr

